

SOMMAIRE

Un dollar symbolique	02
Réduction du tirage	02
L'éducation plus engagée	03
Site du SPECA	05
Les assemblées	05
Appel de contribution	05
La convention	06
SPECA	06



SPECA-HEBDO
Volume 32
Numéro 02
Jeudi 8 septembre 2011
www.speca.ca.edu

Chères nouvelles enseignantes, chers nouveaux enseignants au Collège, C'est avec plaisir que nous vous souhaitons la bienvenue parmi nous. Afin de vous accueillir de manière officielle, les membres de votre exécutif syndical ont pensé vous inviter à un 5 à 7 le mercredi 14 septembre prochain. Voilà l'occasion idéale de nous rencontrer, de vous familiariser avec les principaux comités et les diverses instances du SPECA, et de nous soumettre les questions et les préoccupations que vous pourriez avoir. Les enseignants qui en sont à leur 2^e, 3^e ou 4^e session au Collège sont aussi les bienvenus!

À très bientôt !

Quelles suites pour le minicongrès ?

Le 31 mai dernier s'est tenu le 4^e minicongrès du SPECA organisé par le Comité école et société, conjointement avec l'exécutif syndical. Cette journée riche en discussions a mené à la production d'une liste de propositions provenant des divers ateliers. Cette liste, préparée par les animateurs et secrétaires des ateliers, est disponible sur le site du SPECA.

Le 7 juin dernier, lors de notre dernière assemblée générale, une résolution a été adoptée pour donner suite au minicongrès :

Recommandation 38

- Attendu le grand nombre de recommandations issues des ateliers du minicongrès ;
- Attendu que le comité de rédaction des orientations et propositions issues du minicongrès desdits ateliers du minicongrès s'est réuni le 2 juin 2011 ;
- Attendu que le comité synthèse du minicongrès estime qu'il serait préférable de tenir une assemblée extraordinaire spécifiquement consacrée aux suites à donner aux propositions découlant de leur rapport ;

Il est proposé que l'assemblée syndicale confie :

- Au Comité école société de lui présenter des recommandations formulées à partir du rapport du comité synthèse ;
- Au conseil exécutif de convoquer dans les meilleurs délais, idéalement en septembre, une assemblée syndicale spécifiquement consacrée aux suites à donner aux ateliers du minicongrès.

Nous proposons donc une rencontre du Comité école et société le 22 septembre prochain, 14 h 15, au local du SPECA, en vue de préparer des recommandations pour l'assemblée extraordinaire du 6 octobre.

Étant donné que nous amorçons une nouvelle année, nous relançons l'appel à la participation au Comité école et société. Même si vous n'étiez pas présents aux rencontres de l'an dernier, vous êtes les bienvenus. Après l'assemblée du 6 octobre, si les membres manifestent de l'intérêt en ce sens, le Comité pourra poursuivre d'autres travaux visant à dynamiser notre vie syndicale locale.

Philippe de Grosbois, secrétaire

Réduction du tirage papier du *SPECA-Hebdo*

Après réflexion, et en raison des nombreux commentaires émis dans la dernière année, l'équipe de votre journal syndical a décidé de réduire le tirage papier du *SPECA-Hebdo* au minimum nécessaire. Il ne sera donc plus distribué dans le casier de chacun. Il sera encore disponible sur le site internet du SPECA et vous sera envoyé par courriel en format PDF. Toutefois, avant d'imprimer cette version, notez qu'une cinquantaine d'exemplaires seront toujours mis à votre disposition au local du SPECA et que quelques copies seront aussi distribuées dans les départements.

Un dollar symbolique, pourquoi ?



Pour être membre actif de votre syndicat, il faut, conformément à l'article 10 des règlements du SPECA :

- avoir signé sa carte d'adhésion ;
- avoir payé un droit d'entrée de 1 \$;
- avoir été accepté par le syndicat lors d'une assemblée générale.

La cotisation syndicale : la formule Rand

Du nom du juge Ivan Rand qui l'a imposée dans un arbitrage de 1946, cette clause permet au syndicat d'exiger que l'employeur prélève à la source une cotisation obligatoire pour tous les salariés de l'unité d'accréditation qu'il représente puisque tous bénéficient des conditions négociées par le syndicat. Au Québec, elle est inscrite dans le *Code du travail* depuis 1977.

L'adhésion au syndicat : une liberté fondamentale

Chaque salarié d'une même unité d'accréditation, bien qu'il soit tenu de payer une cotisation syndicale, conserve le droit de ne pas adhérer au syndicat qui le représente en vertu de la liberté d'association garantie par la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ainsi, pour devenir membre de son syndicat, tout salarié doit impérativement poser un geste d'adhésion volontaire en signant sa carte de membre et en acquittant un droit souvent symbolique.

L'acceptation des membres : une formalité obligée

Il est généralement admis qu'un syndicat n'a pas le droit de refuser un nouveau membre qui a signé sa carte et acquitté son droit d'adhésion, car cela le priverait de sa liberté d'association. Bien que des cas litigieux aient déjà été portés devant les tribunaux, ces derniers sont très réticents à aller à l'encontre de ce droit fondamental garanti par la *Charte*. Accepter un membre est donc une simple formalité pour tout syndicat.

Alain Long, vice-président

Vers une Internationale de l'éducation plus engagée

La délégation de la FNEEQ est revenue très satisfaite du VI^e Congrès mondial de l'Internationale de l'éducation (IE) tenu dans la ville du Cap en Afrique du Sud, en juillet dernier. Elle a aussi apprécié les orientations adoptées lors de cette rencontre qui réunissait près de 1 500 délégué-es en provenance de 154 pays. Notre délégation était constituée du président Jean Trudelle, de la secrétaire générale Caroline Senneville et de la vice-présidente Micheline Thibodeau; France Désaulniers, conseillère aux communications, complétait le groupe qui a pu profiter d'un appui financier de la CSN pour l'occasion.

Ce VI^e Congrès de l'IE a été marqué par une première : l'adoption d'une politique unifiée sur l'éducation, présentée dans un document qui servira dorénavant de base à toutes les interventions, prises de position et actions de l'IE et qui sera diffusé dans l'ensemble des organisations affiliées. Intitulée *Une éducation de qualité pour bâtir l'avenir*, cette politique décline en 48 énoncés les principes fondateurs sur lesquels devraient s'appuyer les systèmes d'éducation de ses affiliés.

Il est remarquable de voir à quel point ce texte rejoint les préoccupations de la FNEEQ. La conception de l'éducation comme un bien public qui doit être exclu de l'espace marchand se traduit par la volonté de développer des systèmes d'éducation entièrement publics, au sein desquels on affirme clairement que de bonnes conditions de travail sont nécessaires à l'atteinte d'un enseignement de qualité. Ce texte fait écho à bon nombre de résolutions prises dans les instances de notre fédération visant l'autonomie professionnelle, le développement des solidarités, le rôle incontournable des syndicats, la recherche d'une éducation toujours plus inclusive. Le seul bémol à notre adhésion pourrait concerner l'évaluation des enseignements : nous aurions sans doute, sur ce sujet, exprimé les choses un peu différemment et insisté davantage sur la distinction entre l'évaluation des enseignements et celle des personnes qui le font.

Mais malgré cela, la délégation de la FNEEQ a appuyé sans réserve l'adoption de ce texte qu'elle a d'ailleurs contribué à façonner en militant pour l'adoption d'un amendement important qui a permis de camper beaucoup plus clairement la position de l'IE sur la gratuité scolaire. Le Congrès s'est ainsi résolument positionné en faveur de l'abolition des droits de scolarité à l'université. Dans le contexte de la lutte étudiante qui s'annonce au Québec cet automne sur cette question, il s'agit là d'un appui non négligeable.

Globalement, la délégation de la FNEEQ a surtout relevé que les débats, tout comme le ton général des interventions

Un congrès engagé

Plusieurs rencontres de concertation ont eu lieu en marge du congrès, permettant aux délégué-es de faire

le point sur des questions d'importance: les progrès des luttes des femmes et de celle contre l'homophobie en milieu scolaire, les batailles qui se livrent en enseignement supérieur, à beaucoup d'endroits, contre la restriction de la liberté académique. Des témoignages prenants ont émaillé le fil des débats, par exemple sur le rôle majeur joué par les enseignantes et enseignants dans les différentes révoltes du monde arabe ou sur la situation dramatique que vivent des enseignantes et des enseignants migrants, recrutés et exploités honteusement en sol américain par des agences de placement frauduleuses.

Globalement, la délégation de la FNEEQ a surtout relevé que les débats, tout comme le ton général des interventions de l'IE, sont devenus plus engagés et plus politiques.

Fondée en 1993, l'IE n'a pas encore 20 ans. Pour un syndicat international de cette envergure, c'est très jeune. Même si elle a fait beaucoup de travail auprès d'organismes internationaux (UNESCO, BM, OCDE) pour promouvoir l'éducation, même si elle a mené plusieurs campagnes (sur le SIDA, pour l'éducation des filles, pour une éducation inclusive, contre l'Accord général sur le commerce des services [AGCS]) et tout en ayant été un lieu privilégié de solidarité enseignante, l'IE a surtout consacré ses énergies, depuis sa fondation, à consolider ses bases à la fois sur le plan organisationnel et sur celui de l'élaboration de ses positions.

Le discours d'ouverture du secrétaire général, Fred van Leeuwen, était cette fois plus résolument engagé. Particulièrement mordant à l'égard des gouvernements qui refusent d'admettre les ravages de la privatisation

de l'IE, sont devenus plus engagés et plus politiques.

dans les systèmes d'éducation, M. van Leeuwen a écorché au passage ceux qui multiplient les mesures de contrôle des enseignantes et des enseignants :

« Le message indirect et profondément malheureux qu'envoient ces gouvernements à leur population, c'est que l'éducation est trop importante pour être laissée entre les mains de celles et ceux qui la font. Voilà qui est tout à fait déplorable. »

Mais il a surtout explicitement souligné que l'IE se devait d'être dorénavant plus militante. « Nous sommes passés au fil des ans de la recherche de l'unité et de la cohésion à la recherche de positions convergentes, a-t-il déclaré. Il est maintenant temps d'avancer vers l'action et la mobilisation. »

Une invitation fort bien reçue par le Congrès, au sein duquel on a d'ailleurs pu noter une évolution certaine au sein de la très large délégation étatsunienne, beaucoup plus « politisée » dans ses interventions qu'au congrès précédent. Manifestement, il se passe des choses chez nos voisins du Sud. Les coupures sauvages dans les budgets de l'éducation et les attaques frontales subies par les syndicats du secteur public ont mobilisé les organisations syndicales américaines, qui ont pu faire état de leurs actions de résistance et souligner, au passage, la solidarité exprimée notamment par leurs collègues canadiens et québécois.

Un rapport complet de ce congrès sera fait au Conseil fédéral de décembre, et le texte *Une éducation de qualité pour bâtir l'avenir* y sera diffusé pour les syndicats.

On peut rejoindre le comité école et société à l'adresse : cesfneeq@csn.qc.ca

Sur le site

du SPECA

www.speca.ca.edu

L'exécutif – notre webmestre Josée Déziel en particulier – tâche de mettre à jour le site web du SPECA de façon régulière, de manière à stimuler les visites des membres et à en faire une source importante d'informations et d'activités syndicales.

Ces dernières semaines, nous avons mis en ligne :

- les Statuts et règlements du syndicat;
- le document synthèse de notre 4^e minicongrès produit par les animateurs et secrétaires des ateliers du 31 mai dernier.

Rappelons enfin que vous pouvez télécharger notre dernière convention collective FNEEQ à partir de notre site.

Les assemblées de l'automne

De manière à faciliter l'organisation de votre session, nous avons cru bon d'annoncer dès maintenant les dates des assemblées de l'automne : celles-ci auront lieu le 6 octobre (assemblée extraordinaire portant sur les suites à donner au minicongrès) et le 3 novembre (assemblée ordinaire). Les convocations formelles et les ordres du jour vous parviendront au moment opportun.

Appel aux contributions

Vous souhaitez contribuer au *SPECA-Hebdo* ?

Vous avez un point de vue sur la vie collégiale, sur le syndicalisme, sur l'éducation ? Vos contributions sont très appréciées. Le troisième *SPECA-Hebdo* de l'année paraîtra le 22 septembre. Sa date de tombée sera le 14 septembre.

L'édition suivante paraîtra le 6 octobre et sa date de tombée sera le 28 septembre.

Deux mots sur la convention

Nous sommes des enseignants et des enseignantes, soit des «personne[s] engagée[s] par le Collège pour y donner de l'enseignement», certes, mais la définition de notre statut se limite-t-elle à ces termes? Non. Des compléments variés en nuancent la nature. Quelle est la différence entre le chargé de cours et le remplaçant? Peut-on être considéré à temps complet lorsqu'on donne des cours à la formation continue? Des questions auxquelles les pages 3 et 4 de la convention fournissent des réponses. Or, certaines formulations un peu alambiquées peuvent laisser le lecteur perplexe. Aussi, ce dernier devra parfois consulter d'autres clauses de la convention afin de préciser certaines définitions. Vous avez des questions sur la nature exacte de votre statut? N'hésitez pas à venir nous les soumettre.

Étienne Bourdages, *directeur*

SPECA, Speca, spéc... SPECA, Speca, spéc...
SPECA, SpSPECA, Speca, spéc... SPECA, Speca,

Quelle est la graphie appropriée? La question s'est imposée lors de la confection du premier numéro de la session du *SPECA-Hebdo*. Comme cégep, SPECA est un acronyme, un «sigle composé des initiales ou des premières lettres d'une désignation et qui se prononce comme un seul mot*». Il s'agit ici de Syndicat du personnel enseignant du Collège Ahuntsic. Bien. Maintenant, faut-il l'écrire en majuscules? Peut-on mettre un accent aigu sur le e? D'après les guides de rédaction du logiciel Antidote, «l'usage est hésitant: les spécialistes ne sont pas unanimes sur cette question normative». On écrit pourtant «cégep» avec un accent, même s'il n'y en a pas sur le premier e du mot «enseignement». Mais l'expression s'est ancrée dans l'usage et l'orthographe s'est conformée à la prononciation. De même, on dit «spéca» et non pas «speca». Il demeure que, contrairement à cégep, le sigle qui nous désigne ne fait l'objet d'aucune entrée au dictionnaire. Par ailleurs, selon l'Office québécois de la langue française, compte tenu de l'autonomie des acronymes «par rapport aux mots dont ils sont issus, ils ne conservent pas les accents de ces mots**» et s'écrivent en lettres capitales. Désormais, nous écrivons donc «SPECA».

Étienne Bourdages, *directeur*

* Marie-Éva de Villers, *Multi Dictionnaire de la langue française*. Montréal, Québec Amérique, 2009, p. 24.

** Site de l'OQLF, http://66.46.185.79/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=1119 (Page consultée le 1^{er} septembre 2011)